

**Nombre de membres**

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	9 + 2 procurations

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> Octobre 2021

l'an deux mille vingt et un

Et le 1<sup>er</sup> Octobre

**Date de la Convocation**

27/09/2021

à 18h30. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

**Date d'affichage**

27/09/2021

Présents : ADAM Marc, DEVERNAY Anne -Sophie, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, BRUYENNE Muriel, BAGNIS Jean-Paul, CHAMPETIER Dominique, ROTH Eberhard, MARHIC Daniel,

Absents excusés : ABRINES André donne procuration à MARHIC Daniel  
DE BOURNET Catherine donne procuration à GARCIA Denise  
BONNAURE Martin, VIALLE Romain, JAUZION Bruno MARTEL, Magalie,  
excusés

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**1- Lignes directrices de gestions des ressources humaines**

Le conseil Municipal approuve le document qui établit les lignes directrices pour la gestion des ressources humaines du personnel communal.

**POUR : 11**

**2- Délibération procédant à la modification du nombre de postes d'adjoints au maire**

Le conseil municipal décide de modifier le nombre d'adjoints au Maire et de passer de 2 à 3 adjoints

**POUR : 11**

**3- Création d'un emploi agent de maîtrise à temps complet**

Le Conseil municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 un poste d'agent de maîtrise (service technique) à temps complet.

**POUR : 11**

**4- Création d'un emploi permanent adjoint technique territorial 20 h**

Le Conseil municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 un poste d'agent contractuel sur le grade d'adjoint technique à temps non complet à 20 H hebdomadaires (lié aux services scolaires, transport scolaire, entretien bâtiments communaux...). **POUR : 11**

**5- Création d'un emploi permanent adjoint administratif 11 h**

Le Conseil municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 un poste d'agent contractuel sur le grade d'adjoint administratif à temps non complet à 11 H hebdomadaires (lié à l'accueil de la Mairie, dans le cadre de la labellisation de France Services ...). **POUR : 11**

**6- Création d'un emploi permanent adjoint technique territorial 15 h**

Le Conseil municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 un poste d'agent contractuel sur le grade d'adjoint technique à temps non complet à 15 H hebdomadaires (lié aux services scolaires, garderie, cantine ...). **POUR : 11**

*Le Maire :*

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

**Fait et délibéré 06 août 2021**

**Le Maire, Denise GARCIA**

Nombre de membres

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	9 + 2 procurations

Séance du vendredi 1<sup>er</sup> Octobre 2021

l'an deux mille vingt et un

Et le 1<sup>er</sup> Octobre

Date de la Convocation  
27/09/2021

à 18h30. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances, sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage  
27/09/2021

Présents : ADAM Marc, DEVERNAY Anne -Sophie, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, BRUYENNE Muriel, BAGNIS Jean-Paul, CHAMPETIER Dominique, ROTH Eberhard, MARHIC Daniel,

Absents excusés : ABRINES André donne procuration à MARHIC Daniel  
DE BOURNET Catherine donne procuration à GARCIA Denise  
BONNAURE Martin, VIALLE Romain, JAUZION Bruno MARTEL, Magalie, excusés

Secrétaire de séance : Françoise HOFFMAN

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

**7- Convention de délégation de compétences des transports scolaires avec la Région AURA**

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la région AURA la convention relative à l'organisation du transport scolaire sur le territoire de la commune (école primaire et école maternelle) avec une compensation financière versée à la commune estimée à 9 759 € pour l'année scolaire 2021/2022.

**POUR : 11**

**8- Schéma directeur éclairage public (lampes Led)**

Le conseil Municipal décide de ne pas donner suite au remplacement des luminaires par des lampes led, au vu du devis établi par le Syndicat d'électrification.

**POUR : 11**

*Le Maire :*

*- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification*

**Fait et délibéré 06 août 2021**

**Le Maire, Denise GARCIA**